

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2020	N° 2020-486

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) :

M. Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOSDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2020	Délibération
	Direction générale Numérique et systèmes d'information Direction appui administrative et financière DGNSI	N° 2020-486

Rapport d'activité Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2019 - Information

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La société Inolia, délégataire de service public de la Métropole, a adressé, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, un rapport annuel portant sur l'exécution de la Délégation de service public (DSP) du réseau haut débit pour l'année 2019. Le conseil de Métropole du 25 septembre 2020 a pris acte de la remise de ce rapport. La Commission consultative des services publics locaux l'examinera avant la fin de l'année.

Ce rapport annuel a été analysé par les services métropolitains sur ses composantes commerciale, technique et financière.

Cette analyse est ainsi soumise au conseil de Bordeaux Métropole, afin que celui-ci en prenne connaissance et puisse émettre toute observation quant au bon déroulement du contrat de délégation de service public et au respect de ses engagements par le délégataire.

A – Analyse de l'activité commerciale

Les offres

Les principes de transparence et de non-discrimination définis comme principes de service public se traduisent dans le mode de commercialisation des services. La grille tarifaire est la même pour tous les opérateurs. Elle est fixée par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole et est donc publique.

Les tendances sur les principaux produits commercialisés sont les suivantes :

- Les services DSL (Digital subscriber line)

Cette offre est basée sur le dégroupage des répartiteurs d'Orange. 8 779 liens DSL sont activés sur le réseau à fin 2019. Le nombre de liens continue de baisser progressivement (- 29% depuis 2014). Le chiffre d'affaires correspondant à ce service a, quant à lui, baissé de 17% sur la même période.

Cette baisse s'explique principalement par l'arrivée du réseau fibre optique FTTH (Fiber to the home).

La part du DSL dans le chiffre d'affaires continue également de diminuer. Elle est passée de 36,1 % à 26,1 % sur les six dernières années, sans remettre en cause l'équilibre économique de la Délégation de service public (DSP). Cette diminution est en effet compensée par l'augmentation du chiffre d'affaires des autres services proposés.

- Offres de fourreaux et fibre noire (fibre non activée)

Les principaux clients des offres de fourreaux sont :

- La société Orange qui mobilise les infrastructures de la société Inolia pour desservir ses clients dans les zones d'activités.
- Les communes et Bordeaux Métropole qui utilisent ces infrastructures pour déployer des réseaux d'interconnexion entre les bâtiments communaux et métropolitains.
- La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde qui utilisent la fibre noire pour interconnecter leurs sites (collèges, lycées, sites administratifs, etc...).

Les solutions de location de fibre noire constituent une opportunité majeure pour des opérateurs locaux ou pour des gestionnaires de réseaux indépendants (Bordeaux Métropole par exemple). Elles représentent près du tiers du chiffre d'affaires 2019.

- Offre d'hébergement

Elle consiste en la mise à disposition d'un espace technique dans un environnement de communication électronique (énergie, climatisation, etc...) et s'adresse aux opérateurs nationaux et locaux. Son poids dans le chiffre d'affaires est limité (2 %), mais ce type d'offre est indispensable pour répondre à la diversité des demandes des opérateurs.

- Offre de bande passante Lan to Lan (Local area network to local area network)

Elle est une solution pour apporter des services professionnels d'interconnexion et permet l'émergence du très haut débit pour les entreprises. Sa part dans le chiffre d'affaires oscille entre 26 % et 31 % depuis 2013. Elle représente 27,3 % du chiffre d'affaires en 2019.

Les indicateurs

L'année 2019 présente des résultats commerciaux corrects. Elle s'est soldée par un chiffre d'affaires de 8,377 millions d'euros, en baisse de 1,4 % par rapport à 2018.

Fin 2019, 1 042 sites d'entreprises ou publics étaient raccordés au réseau Inolia, soit une augmentation en un an de 140 sites.

Le nombre d'opérateurs clients de la société Inolia est passé de 33 à 35 au cours de l'année.

L'analyse du délégant

Sur ce plan commercial, plusieurs indicateurs sont plutôt mal orientés :

- Le chiffre d'affaires suit une tendance à la baisse depuis 2014. Cela est en partie dû aux baisses de tarifs successives et l'action commerciale ne compense pas suffisamment ces évolutions tarifaires.
- Une grande majorité de contrats est signée pour le compte de Bordeaux Métropole et du Département de la Gironde (environ 60% des contrats). Il serait utile que la société Inolia élargisse son spectre de clientèle et cible de façon plus marquée le secteur « entreprise ».
- En 2019, plus de la moitié des 134 contrats signés l'ont été avec l'opérateur Heliantis qui est le titulaire du marché avec Bordeaux Métropole. Sans les commandes de l'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale), le nombre de nouveaux contrats signés serait particulièrement faible.

Un nouveau plan d'actions a été demandé à la société Inolia au mois de juin 2019. Son impact sera analysé pour mesurer l'accroissement du nombre d'opérateurs clients et de sites raccordés, ainsi que son effet en termes de chiffre d'affaires.

B – Analyse des aspects techniques et exploitation

Les indicateurs

Le réseau représente plus de 888 kilomètres de génie civil à fin 2019 (+ 10,5 % en un an). Un linéaire de près de 53 kilomètres a été remis par Bordeaux Métropole dans le cadre de sa politique « Travaux = Fourreaux » ou grâce à la convention signée avec la société Enedis pour poser des fourreaux lors des travaux d'enfouissement.

Plus de 940 kilomètres de câbles optiques sont posés dans ce génie civil (+ 12 % en un an).

Le taux de disponibilité du réseau reste très bon (99,956 %).

Le renouvellement des matériels obsolètes est traité dans les règles de l'art par la société Inolia.

Le délai moyen de livraison d'un lien fibre noire annoncé par la société Inolia dans son rapport d'activité 2019 est de 13,66 semaines sur l'année. Or, le délai contractuel est de 8 semaines (hors travaux de génie civil).

Le délai moyen de livraison d'un service de bande passante « Lan to Lan » est de 13 semaines alors que le délai contractuel maximal est de 14 semaines.

L'analyse du délégant

Le réseau est globalement bien géré en termes d'exploitation. Deux points sont cependant à améliorer par le délégataire sur ce volet technique :

- Le premier concerne les délais de mise en service des liens fibre noire. Ces délais se sont améliorés depuis 2018 (18,58 semaines), mais restent inférieurs aux engagements contractuels du délégataire. Le plan d'actions mis en place en 2018 n'est pas suffisant et de nouvelles actions doivent être entreprises.
- Le second point concerne le niveau de saturation des liens en fibre optique. Un certain nombre d'entre eux sont occupés à plus de 80 %. A ce seuil, la société Inolia se doit de poser de nouveaux câbles pour garantir une disponibilité optimale de ses services. Elle a planifié la pose de nouveaux câbles en 2020 et 2021 pour remédier à cette situation.

C - Analyse économique et financière

Bordeaux Métropole a délégué le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure de télécommunications haut débit au délégataire, la société Inolia.

Le chiffre d'affaires de la délégation a beaucoup progressé jusqu'en 2014, puis suit une tendance baissière depuis cette date. Il reste toutefois supérieur au plan d'affaires cumulé contractuel de l'avenant n°7 de 275 K€. Cependant, il baisse de 119 K€ entre 2018 et 2019.

Avec des charges d'exploitation bien inférieures aux prévisions, l'excédent brut d'exploitation s'améliore de ce fait à hauteur de 6,8 M€ par rapport au prévisionnel et représente 16 % d'augmentation par rapport à ce même prévisionnel.

Le résultat net de l'exercice 2019 atteint 1 375 K€, en diminution de 223 K€ par rapport à 2018.

Les investissements en 2019 s'élèvent à 1,7 M€, plus élevés qu'en 2018 ; ils correspondent essentiellement aux raccordements des nouveaux clients.

Pour l'exercice 2019, la clause de partage de gains de productivité (article 28 du contrat de délégation) s'applique et représente un gain pour Bordeaux Métropole de 510 K€.

D – Evolution de l'actionnariat

La société Inolia était détenue initialement à 40 % par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et à 60 % par SFR Collectivités, filiale détenue à 100 % par SFR SA.

En décembre 2018, SFR Collectivités a informé Bordeaux Métropole du projet de sa société mère, SFR SA, de procéder à une « réorganisation interne » visant à dissoudre SFR Collectivités et à procéder à une Transmission universelle de patrimoine (TUP) vers SFR SA. Au terme de cette opération, SFR SA détiendra directement 60% du capital de la société Inolia. Un avenant est en cours de finalisation pour acter cette TUP.

En octobre 2019, la Banque des territoires (CDC) a informé la métropole bordelaise de sa volonté de céder

l'intégralité de sa participation au sein de la société délégataire Inolia. Ainsi, la société SFR SA deviendrait l'unique associée. Bordeaux Métropole est donc intervenu auprès de la Banque des territoires pour l'inciter à rester au capital de la société jusqu'à la fin du contrat et éviter une situation monopolistique. Cette négociation a permis d'obtenir un accord portant sur un report du retrait à juin 2021.

Cette situation nouvelle rend d'autant plus importantes les actions proposées pour faire face à la baisse de certains indicateurs et à la saturation des liens de fibre optique.

Conclusion

Le délégant considère que le délégataire, la société Inolia, a rempli correctement ses obligations en 2019 en ce qui concerne les aspects techniques et commerciaux, même si un plan d'action sur le volet commercial semble utile et que des actions de remédiation sont à engager sur le plan technique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir prendre acte du compte-rendu annuel 2019 du délégataire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée,
PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2020	 Madame Delphine JAMET